



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2021_300

AN01020210811304

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C pour la période du 21/05/2021 au 11/08/2021 sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aube. Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Sainte-Savine, le 11 août 2021

Madame Claudine KOLUDZKI
Directrice Générale agissant par
délégation du Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V010210800374682001	Adjoint technique territorial	Directeur (trice) des systèmes d'information Plus de détail	Le grade ne convient pas	35h00	Mairie de TROYES 10026 Troyes cedex	01/09/2021	01020210804223